

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle conjoint par le fonds « SPE PEF III LP » de la société « Groupe Santé Tilila SA » aux côtés des actionnaires historiques**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur** : « SPE PEF III LP » ;
- **Les actionnaires historiques** : Docteur Mostafa Attaf et Docteur Sabah Ben Abdelkrim El Filali ;
- **La cible** : « Groupe Santé Tilila SA ».

**Nature de l'opération :**

- Prise du contrôle conjoint.

**Secteur économique concerné :**

- Secteur de l'offre de diagnostics et de soins hospitaliers au sein des cliniques privées et établissements assimilés

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 11 septembre 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en l'acquisition du contrôle conjoint par le fonds d'investissement « SPE PEF III LP » de la société « Groupe Santé Tilila SA » aux côtés des actionnaires historiques à travers l'acquisition de 40 % de son capital social et des droits de vote y afférents.

« SPE PEF III LP » est une société en commandite simple (Limited Partnership) de droit mauricien dont le siège social est sis à C/o Axis Fiduciary Ltd, 2ème étage, The Axis, 26 Cybercity, Ebene, 72201, Ile Maurice, immatriculée au registre du commerce de Maurice sous le numéro L255 GBL. C'est un fonds de capital investissement qui se concentre sur l'Afrique et vise les PME à forte croissance actives dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'industrie et les services aux entreprises.

« Groupe Santé Tilila SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis à Agadir, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce d'Agadir. C'est une société holding dont la seule filiale est la société « Clinique Tilila SARL ».

« Clinique Tilila SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est sis au Quartier du Prince Héritier Rue Oujjaj CPH 1 Agadir (Maroc), immatriculée au Registre de commerce d'Agadir sous le numéro 4343. Elle exerce une activité de clinique pluridisciplinaire proposant plusieurs services notamment des services d'oncologie (chimiothérapie et radiothérapie) et de radiologie.

Fait à Rabat, le 01 septembre 2025